

Le 2 janvier 2019

Objet : Adhésion 2019 - Elaboration des nouveaux statuts - Assemblée Générale Extraordinaire - Stratégie 2019

Destinataires : Fédérations adhérentes (ou ayant signifié leur adhésion) en 2018

- Union Nationale des Réseaux de Santé (UNR. Santé)
- Association Nationale des Coordinateurs et Coordinations Locales (ANC-CLIC)
- Fédération Nationale des Réseaux de Santé pour les Troubles du Neurodéveloppement et des Apprentissages (FNRS-TNA)
- Union des Réseaux de Santé et des dispositifs de coordination en Santé Bretons (URSB)
- Comité Régional pour l'Intégration des Acteurs et l'Appui aux parcours de santé Nouvelle Aquitaine (CRIAAPS)
- Union des Réseaux de Santé d'Auvergne Rhône-Alpes (URS-AURA)
- Fédération régionale des réseaux de santé d'Occitanie (Réso Occitanie)
- Fédération des réseaux de santé Océan Indien
- Groupement des réseaux de santé des Hauts de France
- Association des réseaux de santé d'Île de France (RESIF)

Madame, Monsieur la(e) Président(e)

L'année 2019 est une année charnière pour les dispositifs d'appui à la coordination (DAC), et ce, à plusieurs titres.

La FACS a été sollicitée par le Ministère pour travailler sur les textes de la future loi Stratégie de Transformation du Système de Santé (STSS) concernant la *fusion des divers types de DAC* en territoires. Ces travaux débuteront début 2019 pour probablement s'achever fin mars. Ainsi, la FACS sera en première ligne pour *promouvoir le principe de la convergence*, afin que ne soient pas altérées les initiatives territoriales de coopération ou de rapprochement fonctionnel voire

structurel entre DAC déjà en place, et qui répondent aux besoins des usagers et des professionnels.

Le Collectif des Pilotes MAIA a tout récemment exprimé son intention de se joindre à la FACS pour contribuer à sauvegarder métiers, compétences, et spécificités déployées par les divers types de DAC en France. Ce groupement est le bienvenu au sein de la FACS, qui s'enrichira ainsi de diversités et de complémentarités, en portant d'autant plus loin une voix collective, respectueuse et consolidatrice des divers acquis et savoirs.

La FACS sera à priori sollicitée dès le début 2019 par le Ministère pour accompagner les évolutions des DAC en territoires, ce en lien direct avec les ARS, bénéficiant d'un soutien par un financement FIR dédié et par l'EHESP, en s'appuyant sur ses fédérations régionales. Cet accompagnement devrait positionner la FACS au cœur même des régions, là où les décisions se prennent concernant les évolutions des DAC, et où les partenariats clés se forment avec les représentants des divers acteurs en santé et les Départements.

La FACS s'engagera en 2019 dans une dynamique de valorisation des métiers dédiés à l'appui aux parcours de santé. En lien avec 8 universités françaises et plusieurs fédérations membres, la FACS pilotera la mise en place d'un *Master national de management, pilotage et direction des DAC*, et soutiendra la mise en place en régions d'une *formation diplômante dédiée à la construction et la coordination des parcours de santé*, comme celle déjà en place en région AURA sous l'égide de l'URS-AURA, membre de la FACS. L'EHESP devrait rejoindre cette dynamique, qui s'inscrira ainsi de façon forte dans les orientations de la future loi.

Enfin, les statuts de la FACS prévoient, dès 2019, une évolution de la confédération en *fédération nationale des DAC* : les nouveaux statuts sont à élaborer entre membres adhérents après le 8 février 2019, date de l'Assemblée Générale Extraordinaire. L'un des enjeux sera, pour la FACS, d'être l'espace collectif accueillant divers types de membres en lien avec l'appui aux parcours : fédérations, dispositifs et personnes qualifiées.

C'est dans ce contexte que le Conseil d'Administration de la FACS vous sollicite pour ***renouveler ou acter dès aujourd'hui votre adhésion en 2019***, et ainsi contribuer aux travaux qui s'engagent, outre l'élaboration des nouveaux statuts, et de ***participer à l'Assemblée Générale du 8 février 2019***.

Afin de faciliter l'organisation et la mise en œuvre de ces travaux, nous vous remercions de compléter sans délai la fiche ci-jointe et de la retourner par mel, ainsi que votre règlement de cotisation (100 €) par courrier à :

[**contact@federation-appui.fr**](mailto:contact@federation-appui.fr)

FACS

c/o Odyssée

6 rue des Hautes Meunières

78520 LIMAY

Nous vous rappelons, Madame/Monsieur la(e) Président(e), nos sentiments les meilleurs, et vous adressons, ainsi qu'à tous membres de votre fédération, nos ***Meilleurs Vœux pour 2019***.

En annexe :

- textes fondateurs de la FACS (document)
- statuts actuels de la FACS (document)